



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°31-2016-160

PUBLIÉ LE 25 AOÛT 2016

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

31-2016-08-22-028 - Arrêté portant organisation de la suppléance du préfet et du secrétaire général pour le vendredi 26 août 2016. (1 page)

Page 3

Préfecture Haute-Garonne

31-2016-08-22-028

Arrêté portant organisation de la suppléance du préfet et du secrétaire général pour le vendredi 26 août 2016.

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Service du pilotage et de la mutualisation interministériels
Mission coordination

**Arrêté portant organisation de la suppléance du préfet et du secrétaire général
pour le vendredi 26 août 2016**

Le préfet de la région
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 25 septembre 2015 portant nomination de Mme Michèle LUGRAND, administratrice civile détachée en qualité de sous-préfète, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu le décret du 2 octobre 2015 portant nomination de M. Stéphane DAGUIN, sous-préfet hors classe en position de service détaché, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne ;

Vu le décret en conseil des ministres du 17 décembre 2015 nommant M. Pascal MAILHOS, préfet hors classe, préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne ;

Considérant qu'il convient d'assurer la suppléance des fonctions préfectorales, en l'absence simultanée de M. Pascal MAILHOS, préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne et de M. Stéphane DAGUIN, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne pour le vendredi 26 août 2016 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Madame Michèle LUGRAND, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne, chargée des fonctions de secrétaire général adjoint de la préfecture de la Haute-Garonne, est désignée pour assurer la suppléance du vendredi 26 août 2016.

Art. 2. – Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Toulouse, le 22 AOÛT 2016



Pascal MAILHOS